

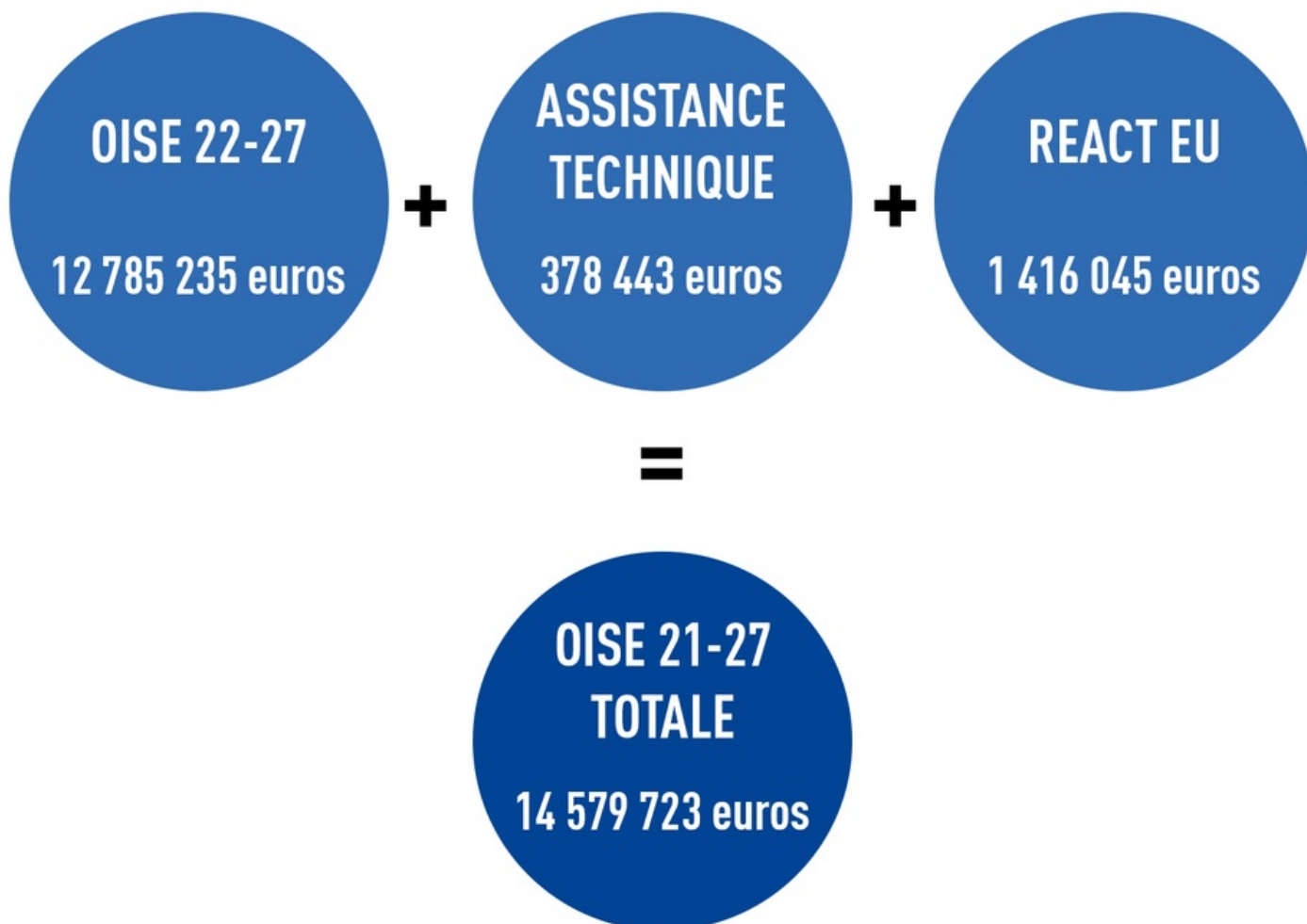
# PRÉSENTATION 21-27 FSE+

## LE FSE + C'EST QUOI ?

Le programme Fonds Social Européen Plus (FSE+) est un programme qui intervient dans le cadre de la **politique de cohésion économique, sociale et territoriale**. Il a pour vocation de répondre aux enjeux des territoires et des populations et aux défis de l'Union européenne. Le FSE est le principal dispositif européen de **soutien à l'emploi et à l'insertion sociale et professionnelle**.

Les fonds européens dont le FSE sont en gestion partagée, cela signifie que chaque Etats-membres se voit allouer un budget. Chaque Etat décide des modalités de gestion de ces fonds sur son territoire.

En France, ce sont l'Etat et les conseils régionaux qui gèrent les fonds. Pour ce programme, l'Autorité de gestion nationale est la Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP). La **nouvelle programmation FSE + d'une durée de six ans** débute officiellement en 2022 et se terminera en 2027.



Le CD60 bénéficie d'une enveloppe de crédits REACT EU dans le cadre du plan de relance européen pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19, à hauteur de 1 416 045 d'euros. Cette enveloppe complémentaire est rattachée à la programmation précédente 2014-2020 et prendra fin 2023.

## LES PRIORITÉS DU PROGRAMME

Pour la période 2021-2027, l'Union européenne s'est fixée 7 priorités :

- › Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale ;
- › Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative ;
- › Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation et de formation pour mieux accompagner les mutations économiques ;
- › Promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain ;
- › Aide matérielle aux plus démunis ;
- › Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants ;
- › Réponse aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques.

## UNE ÉVOLUTION DU PROGRAMME

Pour cette nouvelle programmation 2021-2027, le FSE voit son champ d'action élargit. Cela se traduit par l'intégration de la thématique de l'aide aux plus démunis qui était depuis 2014 la prérogative du fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).

## QUI EST ÉLIGIBLE ?

Tout organisme peut demander une subvention, qu'il soit public ou privé (les associations, les ONG, les PME, les collectivités territoriales, les organismes de formation...).

## BESOIN D'AIDE ?

Le service FSE de la Mission Europe et Partenariats Externes est votre interlocuteur au sein du Conseil départemental de l'Oise pour toute question ou demande relative au FSE dans le département.

## CONTACT

## Mission Europe et Partenariats Extérieurs

[📞 03 44 06 66 36](tel:0344066636)

[✉ Envoyer un courriel](#)